

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220106

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

	Étaient Présents :
Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. Jacky LEDRU, membre suppléant.
21 janvier 2022	
Date d'affichage	
21 janvier 2022	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 36	
Votants : 39	

Étaient excusés :

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU
Mme GAUTIER Cindy
Mme RENARD Candy
Mme THOIREY Isabelle (démissionnaire)

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220127-D20220106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2022

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants, R.151-1 à R153-1 et suivants et notamment R153-41,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20210101 en date du 28 janvier 2021 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Vallées de la Braye et de l'Anille, exécutoire en date du 4 mars 2021,

Vu le rapport du Président présenté par M. BOSNYAK Yvan, Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'habitat,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prescription de la modification de droit commun du PLUi,

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis :
 - o La création de STECAL et changements de destination
 - o La reformulation et la correction de dispositions du règlement écrit et graphique
 - o La rectification d'erreurs matérielles / d'omissions
 - o La modification d'une OAP
 - o L'intégration de la mise à jour des annexes dans les plans SIG
 - o La réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation Commerciales

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la passation d'un marché public à procédure adaptée,

- **PREND ACTE** que la procédure ne fera pas l'objet d'une concertation mais qu'une enquête publique sera réalisée

- **PREND ACTE** que cette délibération sera notifiée aux personnes publiques associées qui se prononceront sur le dossier de modification,

- **CHARGE** le Président de poursuivre la procédure jusqu'à son terme et de signer tous les actes et documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 janvier 2022

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNALITE de COMMUNES des
VALLÉES de la TRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS*